

■ **Valency-Plaisante**, à Lausanne, société anonyme, opérations immobilières (FOSC du 14.01.1999, p. 275). La procuration de Lehmann Peter est éteinte. Le fondé de procuration Wullschleger Peter engage désormais la société par sa procuration collective à deux avec pouvoir d'aliéner et de grever des immeubles. Procuration collective à deux avec pouvoir d'aliéner et de grever des immeubles est conférée Büchler Hans, de Brugg, à Obersiggenthal. Procuration collective à deux est conférée à Zimmermann Felix, de Habkern, à Dottikon.

Journal no 8435 du 08.09.2003
(01169444 / CH-550.0.109.500-2)